

Le 1er MAI C'EST GAGNE !

SUD OBTIENT LE DOUBLEMENT

DE LA RÉMUNÉRATION DU 1er MAI 2022

Nous vous en avons informé par tracts : la direction du CHU refusait de mettre en place le doublement de la rémunération du premier mai 2022, inscrite pourtant dans la loi.

En réponse au refus opposé par le CHU à nos nombreuses démarches, **nous avons déposé un recours au tribunal administratif de Rennes en mai 2024 et avons saisi le ministère.**

Suite à ces deux actions, nous venons d'avoir confirmation que l'indemnité **sera bien versée sur la paie de septembre 2024** aux collègues concerné.e.s :

- Cette indemnité **S'AJOUTE** à l'indemnité Dimanche et Jours Fériés perçue à l'époque. **ELLE NE LA REMPLACE PAS !**
- Elle doit correspondre au doublement de votre traitement indiciaire horaire brut, multiplié par le nombre d'heures effectivement effectuées le premier mai.

Si vous êtes concerné.e.s, contactez-nous pour plus d'infos !

Avec SUD Santé Sociaux, ne lâchons rien dans la défense de nos droits ! Seule la lutte paie !

SUD Santé-Sociaux – section CHU de Rennes - Bâtiment des Ecoles – Pontchaillou

Syndicat.sud@chu-rennes.fr – tél : 83734 (Pllou) – 66770 (hop sud)

Retrouvez toute l'actualité du CHU sur <http://sudsantesociaux35.org> et sur Facebook